



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

50282

12 - Aménagement et développement des territoires

**Accessibilité des services au public - Aide au démarrage
opérationnel d'un service public itinérant sur le territoire de Roche
aux Fées communauté**

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 15 décembre 2017 et 12 février 2020 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 22 juin 2020, 15 novembre 2021, 26 septembre 2022 et 16 octobre 2023 ;

Exposé :

L'Assemblée départementale, lors de sa séance du 15 décembre 2017, a approuvé le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023. Ce schéma, dont l'élaboration a été définie par la loi NOTRe et confiée conjointement à l'État et au Département, a pour vocation l'amélioration de la répartition de l'offre de services mais aussi l'amélioration de ses conditions d'accessibilité.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Département s'est engagé à soutenir les initiatives locales répondant aux enjeux d'amélioration de l'accès aux services. Cet accompagnement proposé aux porteurs de projets fait appel à l'ingénierie départementale, aux dispositifs financiers départementaux et peut, lorsque cela est opportun, prendre la forme d'une expérimentation.

L'État a créé le réseau France services, qui doit permettre aux citoyens de faciliter leurs démarches administratives du quotidien. Le réseau France services se traduit par l'obtention du label France services. La Communauté de communes Roche aux Fées communauté, s'appuyant sur un diagnostic de son projet de territoire faisant apparaître une fragilisation de sa population notamment sur la partie Sud de son territoire, a affirmé sa volonté de consolider et d'adapter les conditions d'accès des habitants aux services publics essentiels, par des offres d'accompagnement physique et numérique adaptées.

Ainsi, dans le cadre du dispositif visant à améliorer l'accès aux services, l'État, le Département et la Communauté de communes Roche aux Fées Communauté se sont associés pour expérimenter pendant 3 ans un service itinérant permettant au public de bénéficier d'un accompagnement pour toutes les démarches administratives de la vie courante, relevant aussi bien de services publics que de grands opérateurs nationaux (Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, France travail, La Poste, services de l'État...). Ce service, itinérant complémentaire aux autres offres de services, est le premier de ce type en Ille-et-Vilaine, en expérimentant la mise en place d'un bus aménagé qui réalise des permanences dans 15 des 16 communes (en dehors de Janzé, qui dispose d'une maison France services) du territoire rural de Roche aux Fées communauté.

Le service est dispensé par l'association PIMMS Médiation Rennes, qui a obtenu le label France services de l'État pour ce projet. L'objectif principal de cette association est de faciliter l'accès des habitants de l'intercommunalité et de toutes les personnes intéressées, aux informations et aux services proposés par les opérateurs France services, les membres de l'association ou par d'autres partenaires.

La commission accès aux services a émis un avis favorable pour le financement de cette action dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023 le 13 novembre 2018. La Commission permanente du 22 juin 2020 a approuvé la convention à conclure entre l'Etat, le Département la Communauté de communes Roche aux Fées communauté et l'association PIMMS Médiation Rennes. Cette convention a été signée le 5 novembre 2020. Enfin, la Commission permanente du 26 septembre 2022 a approuvé un avenant à la convention, permettant de prolonger l'expérimentation du bus itinérant France services en 2022. Cette prolongation était motivée par la nécessité de finaliser l'expérimentation de ce service dans des conditions normales de fonctionnement, après la crise sanitaire. L'avenant correspondant a été signé le 13 décembre 2022.

Dans le cadre de cette expérimentation, plusieurs financements ont été accordés par le Département pour le PIMMS Médiation Rennes :

- Achat du véhicule aménagé

Coût : 84 000 euros,

Subvention du Département : 26 000 euros en investissement, votée lors de la Commission permanente du 22 juin 2021.

- 1^{ère} année de fonctionnement expérimental du service (2020)

Coût : 93 300 euros,

Subvention du Département : 10 000 euros en fonctionnement, votée lors de la Commission permanente du 22 juin 2020.

- 2^{ème} année de fonctionnement expérimental du service (2021)

Coût : 124 993 euros,

Subvention du Département : 10 000 euros en fonctionnement, votée lors de la Commission permanente du 15 novembre 2021.

- 3^{ème} année de fonctionnement expérimental du service (2022)

Coût : 126 255 euros,

Subvention du Département : 10 000 euros en fonctionnement, votée lors de la Commission permanente du 26 septembre 2022.

L'année 2022 était la dernière dans le cadre de l'expérimentation de ce service qui est très apprécié par les acteurs locaux et les usagers.

A partir de 2023, au regard de l'intérêt que présente ce service pour les habitants du territoire de Roche aux Fées Communauté, celui est entré en phase opérationnelle.

A titre exceptionnel, au regard de l'intérêt de ce service pour les habitants du territoire, la Commission permanente a octroyé, lors de sa séance du 16 octobre 2023, une aide de fonctionnement pluriannuelle et dégressive, pour permettre d'une part au service de se maintenir en phase de démarrage et d'autre part pour permettre au PIMMS de développer progressivement

d'autres sources de financements.

Ce financement pluriannuel en fonctionnement a été fixé pour la période 2023-2025 comme suit :

- une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement de 10 000 euros pour l'année 2023,
- une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement de 6 000 euros pour l'année 2024,
- une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement de 3 000 euros pour l'année 2025.

Ce financement pluriannuel s'est traduit par le vote en Commission permanente du 16 octobre 2023 d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 10 000 euros, d'une convention pluriannuelle de partenariat entre le PIMMS de Rennes et le Département signée le 21 novembre 2023.

Afin de poursuivre l'engagement du Département défini dans la convention pluriannuelle 2023-2025 et après réception de la demande de subvention de fonctionnement du PIMMS de Rennes, il est proposé d'accorder une subvention de 6 000 euros pour le fonctionnement en 2024 du bus France services du territoire de Roche aux Fées communauté, porté par le PIMMS de Rennes.

Par ailleurs, L'État finance le projet avec une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 40 000 euros (au lieu de 35 000 euros en 2023 et de 30 000 euros les années précédentes).

Roche aux Fées Communauté finance le projet avec une subvention de fonctionnement annuelle de 31 000 euros.

Enfin, il faut noter que le partenariat entre le PIMMS et le Département s'exprime également à travers le déploiement de l'accueil social inconditionnel au profit des usagers du territoire de Roche aux Fées Communauté.

Le bilan d'activité 2023 du bus itinérant du PIMMS est joint en annexe du rapport.

Il convient de noter que ce service a fait l'objet d'un audit de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Le sujet du développement du niveau de la fréquentation du service est actuellement étudié avec le PIMMS, les services de l'Etat et Roche aux Fées communauté. Par ailleurs, le bus a été retrouvé volé et incendié le 26 août 2024. Cependant, le PIMMS organise des permanences itinérantes en mairie, en concertation avec les communes et l'établissement public de coopération intercommunale, afin de maintenir l'accès au service pour les habitants du territoire.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 euros au profit de l'association PIMMS Médiation Rennes pour la deuxième année de fonctionnement opérationnel du service en 2024, conformément aux termes de la convention pluriannuelle signée le 21 novembre 2023 et détaillée dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
4 décembre 2024
ID: CP20242941

Pour extrait conforme